

DECLARATION DE MANIFESTATION A CARACTERE REVENDICATIF

En application de l'article L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure, **les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et, de façon générale, toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable.**

* pour les communes de Nîmes, Bagnols-sur-Cèze, Villeneuve-Lez-Avignon, Les Angles, Beaucaire, Alès et Saint-Christol-Lez-Alès : **auprès de la préfecture du Gard**

* pour toutes les autres communes : **auprès de la mairie du lieu où se déroulera la manifestation.**

Cette déclaration doit être **signée par l'un des organisateurs.**

Elle doit être transmise :

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-cabinet-contact@gard.gouv.fr

- par voie postale : Hôtel de la Préfecture- Cabinet- Direction des Sécurités- SAPSI/BOP_LD - 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9

Cette déclaration doit être **réceptionnée 3 jours francs au moins et 15 jours francs au plus avant la date de manifestation.**

En application du code pénal (art L 431-9),

constitue un délit de manifestation illicite, puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, le fait d'avoir :

1 - organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;

2 - organisé sur la voie publique une manifestation interdite dans les conditions fixées par la loi ;

3 - établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

Objet de la manifestation ou du rassemblement:

Organisation(s) à l'initiative de cet événement (syndicat, groupement, parti, association,...) :

Date du rassemblement : / /	Lieu :	Nombre estimé de personnes attendues :	Rassemblement statique	
			Rassemblement et défilé	
Heure et lieu de rassemblement :		Heure et lieu de dispersion :		

Itinéraire projeté (préciser chacune des rues empruntées):

Organisateurs :

	NOM Prénom	Adresse	Téléphone	mail
1				
2				
3				

Observations particulières (demande d'audience, dispositif de sécurité, animations,...) :

« Les soussignés déclarent disposer de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation. Ils déclarent avoir pris connaissance des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement. »

Signature d'au moins un des organisateurs précédée de la date d'établissement de la demande et de la mention « Lu et approuvé »

1	2	3
---	---	---

